

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 JUILLET 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour de juillet, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

16-07-074 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

16-07-075 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

#### INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Paul Lafrenière désire avoir un suivi sur la demande des citoyens concernant les propriétés encombrées. Monsieur René Martineau, maire, lui explique le plan d'action que la Municipalité a établi.

### INFORMATIONS AVEC DÉCISION

16-07-076 **ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser monsieur René Martineau, maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer



pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents relatifs au renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE

16-07-077 **REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH)**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard, et unanimement résolu, d'informer la Ville d'Amos que la Municipalité de La Motte appui la démarche de la Ville visant l'obtention de la délivrance auprès du lieutenant-gouverneur des lettres patentes constituant un nouvel Office d'habitation.

Et de déléguer monsieur René Martineau à titre de représentant politique pour nous représenter au sein du comité de travail.

ADOPTÉE

16-07-078 **FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer la MRC de la Vallée-de-l'Or que la Municipalité de La Motte appui sa candidature pour la finale des Jeux du Québec, hiver 2019.

ADOPTÉE

**COMPTES-RENDUS**

**COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que les sujets discutés lors de la rencontre du 22 juin sont les suivants :

QUE le fonds de développement territorial versera vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à l'Accueil d'Amos pour son projet d'agrandissement ;

QU'il y a eu adoption du PIIRL ;

QU'il y a eu adoption du règlement 152 relatif à la désignation de l'Aéroport Magny comme équipement à caractère supralocal ;

QUE le processus d'appel d'offres pour la construction de la Plate-forme de compostage doit être refait ;

QU'il y a eu adoption des Pactes ruraux, et des Fonds touristiques ;

ET que la prochaine rencontre aura lieu en septembre.

**COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juin 2016.

**VOIRIE**



16-07-079

**GODET À FOSSÉ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyée par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un godet à fossé de 48 pouces au prix de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) de Hewitt équipement de Val-d'Or.

ADOPTÉE

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

**FINANCES ET ADMINISTRATION****DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2016.

16-07-080

**APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que les comptes du mois de juin 2016 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-neuf mille cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-dix sous. (69 196,90 \$)

Atelier G. Normandin	127,45 \$
Bell Mobilité	211,49 \$
Bois Turcotte	36,66 \$
Boutique du bureau Gyva	398,28 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
COOP Val-Nord	9,78 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$
Desjardins sécurité financière	1 742,07 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	2 383,91 \$
Entreprises Roland Doyon inc.	210,16 \$
Envirobi	3 531,31 \$
Hewitt Équipement	302,69 \$
Hydro-Québec	1 816,99 \$
JGR Amos	11,49 \$
La Table de concertation de La Motte	1 261,73 \$
Larouche bureautique	545,63 \$
Location Lauzon Amos	243,30 \$
M & M Nord-Ouest	133,29 \$
Master Card	1 526,37 \$
Matériaux 3 +2	458,96 \$
Meilleur Jonathan	3 000,00 \$
Ministre du Revenu	7 081,08 \$
Multi routes	17 539,44 \$
Municipalité de Rivière-Héva	161,94 \$
Papeterie Commerciale	125,10 \$
Pétro-Canada Cadillac	51,34 \$
Pétro-Canada Malartic	54,04 \$
PG Solutions	505,89 \$
Pharmacie Jean Coutu	130,44 \$
Receveur général du Canada	2 820,52 \$
Rôle de paie	13 156,78 \$
Sanigear inspection	406,88 \$



Sanimos	1 678,64 \$
Savard Mariette	167,70 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	150,00 \$
Société entreprises générales Pajula inc.	1 557,25 \$
SPI Sécurité	5,18 \$
Télébec	228,93 \$
Télédistribution Amos	80,43 \$
Tétreault Daniel	1 494,68 \$
UAP	164,41 \$
Ville d'Amos	3 474,67 \$

Total : 69 196,90 \$

ADOPTÉE

16-07-081 **RENOUVELLEMENT MARGE DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement de la marge de crédit pour un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$) auprès de la Banque Nationale du Canada, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer les documents nécessaires et d'autoriser les frais de renouvellement.

ADOPTÉE

16-07-082 **INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale à participer au colloque Cain Lamarre Travail et Emploi qui aura lieu le 22 septembre prochain à Val-d'Or.

ADOPTÉE

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, se retire de la rencontre, il est 20 h 12.

16-07-083 **RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL EXTRAS**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'accepter la soumission de construction VX pour l'installation d'un fascia, soffite, gouttière et membrane protectrice pour les moustiques, au coût de sept mille seize dollars et quarante et un sous (7016,41 \$).

ADOPTÉE

16-07-084 **ACHAT D'UN AUVENT D'ENTRÉE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'accepter la soumission des Compagnons de Charpente pour la fourniture d'un auvent d'entrée pour le bureau municipal au coût de sept cents dollars (700 \$).

ADOPTÉE

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, revient à la rencontre, il est 20 h 20.



**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 210 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 187 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

Le conseiller, madame Mariette Savard, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 210 modifiant le règlement # 187 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de la motte.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

Le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de La Motte poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal de La Municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et, avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant par la municipalité, telles qu'énoncées à l'article 4 du projet de règlement, sont : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, les employés de la municipalité et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité, et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal.

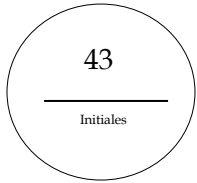
Les règles de conduite instaurées audit projet de règlement ont pour objectifs, notamment, de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 211 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 189 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

Le conseiller, madame Mariette Savard, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 211 modifiant le règlement # 189 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la motte.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.



16-07-085



**DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 20 août 2016 ;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est ;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports ;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs ;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné ;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement ;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
  - Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules ;
  - Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

16-07-086

**DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE, SUR LE CHEMIN DU QUAI ET SUR CÔTE DU MILLE POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 20 août 2016 ;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte, le chemin St-Luc et le chemin du Quai ;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte et sur Côte du Mille pour accueillir les visiteurs ;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.



ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

16-07-087 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 32.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-07-079  
16-07-084

16-07-080

16-07-083

Signé ce douzième jour de juillet  
de l'an deux mille seize